AR PREFECTURE
024-242400752-20181115-2018_5_3-DE
Reçu le 26/11/2018

Extrait du registre des délibérations
COMMUNAUTE DE COMMUNES
PÉRIGORD LIMOUSIN
Séance du 15 novembre 2018

2018-5-3

Département de la
DORDOGNE

Arrondissement de
NONTRON

Lieu de réunion du Conseil :
Nantheuil

Date de la convocation et envoi de la note de synthèse :
05 novembre 2018

Nombre de membres :
En exercice : 38
Présents : 36
Pouvoirs : 2

Président : Bernard VAURIAC

Etaient présent(e)s

Mesdames : Thérèse CHASSAIN, Annick MAURUSSANE, Michèle FAURE, Isabelle HYVOZ, Céline BAUDESSON, Dominique MARCETEAU, Béatrice HAGEMAN, Bernadette LAGARDE, Nathalie GRANERI, Nicola ROBERTS, Lucienne LAUMOND,

Messieurs : Jean-Louis FAYE, Francis MARCHEIX, Claude BOST, Philippe FRANCOIS, Paul MEYNIER, Claude CAMELIAS, Francis SEDAN, Bernard VAURIAC, Didier GARNAUDIE, Jean-Patrick CHAUSSADAS, Benoit MOUTON, Pascal MAZEAUD, Jean-Marc BUISSON, Michel AUGEIX, Alain GARNAUD, Philippe LACHAUD, René (Paul) CHEVAL, Jean-Claude JUGE, Philippe BANCHIERI, Gilbert CHABAUD, Patrick FLEURAT LESSARD, Pierre-Yves COUTURIER, Michel REBIERE, Raphaël CHIPEAUX, Frédéric DESSOLAS (délégué suppléant de Marc PASCUAL).

Absents et excusés : Céline DEQUANT, Marc PASCUAL, Christiane DESPAGES

Pouvoirs : Céline DEQUANT (pouvoir à Céline BAUDESSON) – Christiane DESPAGES (pouvoir à Michèle FAURE)

M. Raphaël CHIPEAUX est désigné secrétaire de séance

Intégration de la médiathèque à Thiviers : ajout de la médiathèque dans la liste de l'intérêt communautaire

Certaines compétences communautaires sont soumises à la définition préalable de l'intérêt communautaire qui permet d'en préciser le périmètre. Il convient de délibérer pour modifier la définition de l'intérêt communautaire en ce qui concerne la culture.

CULTURE :
Sont d'intérêt communautaire

- La Médiathèque de Jumilhac
- La Médiathèque de La Coquille
- La Médiathèque de Thiviers
- La Convention d'Action culturelle

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,
DECIDE :

- ***De valider la modification de l'intérêt communautaire pour la culture.***
- ***De rappeler l'ensemble de l'intérêt communautaire joint en annexe.***

Le Président certifie exécutoire le présent acte compte tenu de sa publication et de sa transmission en Sous-Préfecture

Le Président,
Bernard VAURIAC

Fait à Thiviers, le 19 novembre 2018
Le Président,

Bernard VAURIAC

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Bordeaux dans les deux mois suivant sa publication

AR PREFECTURE
024-242400752-20181115-2018_5_3-DE
Reçu le 26/11/2018

Liste de l'intérêt communautaire :

VOIRIE :
Validation de la liste des voies d'intérêt communautaire de chaque commune et du linéaire correspondant (*liste des Voies d'Intérêt Communautaire en annexe)*

TOURISME :
Sont d'intérêt communautaire les sites suivants :

- Site de St Jean de Côle : Bureau d'information touristique et bureaux administratifs
- Site de Thiviers : Bureau d'information touristique et Maison du Foie Gras
- Site de Jumilhac : Bureau d'information touristique et Galerie de l'or
- Gîtes de Corgnac
- Gîtes de St Pierre de Frugie
- Village de gîtes de La Perdicie à Jumilhac

LOGEMENT :
Sont d'intérêt communautaire les 7 Logements réhabilités avant le 31/12/2016 et gérés par la communauté du Pays de Jumilhac :

- 4 à St Jory,
- 1 à Jumilhac,
- 1 à St Paul la Roche,
- 1 à Chalais

CULTURE :
Sont d'intérêt communautaire

- La Médiathèque de Jumilhac
- La Médiathèque de La Coquille
- La Médiathèque de Thiviers
- La Convention d'Action culturelle

Le Président certifie exécutoire le présent acte compte tenu de sa publication et de sa transmission en Sous-Préfecture

Le Président,
Bernard VAURIAC

Fait à Thiviers, le 19 novembre 2018
Le Président,

Bernard VAURIAC

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Bordeaux dans les deux mois suivant sa publication